Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 026-200091718-20250725-DP_2025_035-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande publique
2025-035 / Complément de travaux dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ægues drômoise au titre de l'année 2024 (RAR) / Décision d'attribution

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique (CCP) instaurant une dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000.00 € HT en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2025 la mesure temporaire issue de l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président notamment le 4° - Commande publique <à 40 000.00 € HT ;

VU la délibération n°2025-004 en date du 28 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2024-12-31-00004 du 31 décembre 2024 portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2025 de la déclaration d'intérêt général et du récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant le plan pluriannuel d'entretien de la végétation sur l'Eygues drômoise ;

VU les statuts du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues approuvé par le comité syndical le 18 décembre 2020 et entériné par les préfectures de la Drôme, du Vaucluse et des Haute Alpes le 14 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Syndicat de terminer les travaux inscrits au Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Eygues drômoise engagé par le SIDREI, avant la fusion ;

CONSIDERANT l'offre de prix en date du 20 juin 2025 de l'entreprise RMB – sis 140, avenue de la Serre ZI Fournalet IV – 84700 SORGUES ;

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 026-200091718-20250725-DP_2025_035-AR

CONSIDERANT que l'entreprise RMB possède l'expérience requise pour réaliser les travaux sollicités par le Syndicat ;

CONSIDÉRANT que la dépense relative à la réalisation des travaux issus du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ægues drômoise est inscrite au Budget Primitif 2025 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **DE CONFIER** les travaux inscrits au Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ægues drômoise à RMB – sis 140, avenue de la Serre ZI Fournalet IV – 84700 SORGUES.
- **D'ACCEPTER** l'offre de prix de RMB pour un montant de 9 490.00 € HT soit 11 388.00 € TTC.

ARTICLE 2 :

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2025 et imputables à l'opération n°202.

ARTICLE 3 :

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé et ampliation adressée à Monsieur le Préfet de la Drôme et à Monsieur le Comptable de la collectivité.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Fait à Nyons
Le 25 juillet 2025
Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Acte notifié le : 25/07/2025
Acte publié le : 25/07/2025